

DE LA SARTHE -



Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Exemple: aménagement d'un nouveau poste de travail, affectation d'un bâtiment, réorganisation de la structure...

Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

Si l'employeur a connaissance de quelque information que ce soit, qui puisse avoir un impact sur l'évaluation d'un risque ou qui en créé un nouveau, le DUERP doit alors être mis à jour : Accident, presque accident, remontée d'informations...



Pour les collectivités de plus de 11 agents

Au moins une fois par an



jour?





